

Comment se départir d'un appareil frigorifique de façon responsable?

Les appareils réfrigérants contiennent divers types d'halocarbures, des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ou sont de puissants gaz à effet de serre.

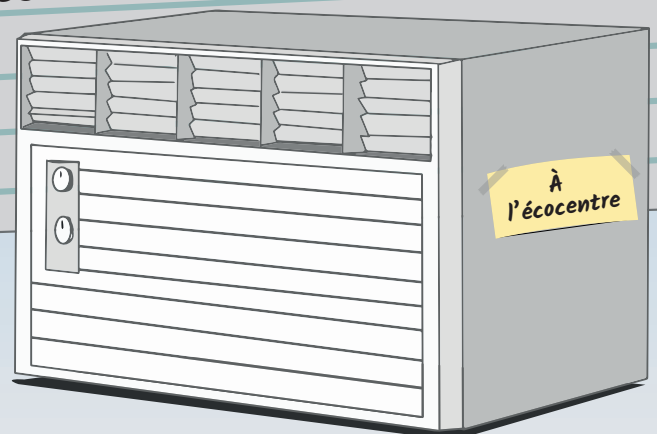
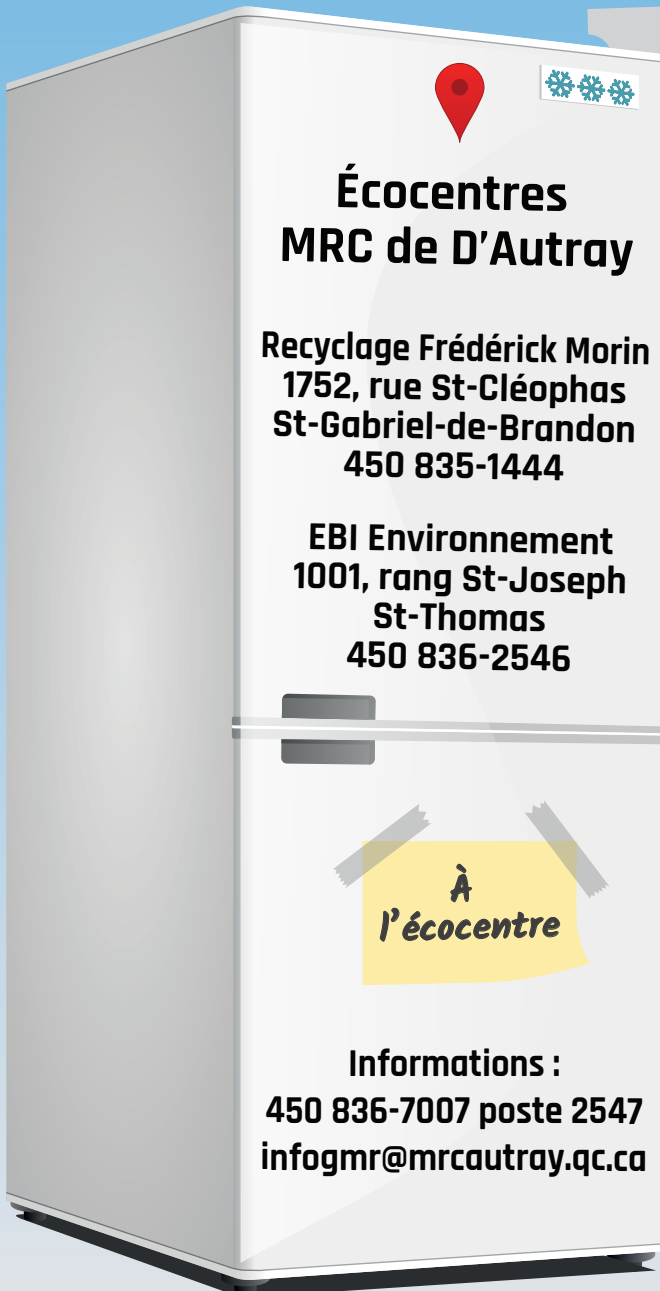
Pour éviter que ces substances se retrouvent dans l'atmosphère, les appareils réfrigérants en fin de vie doivent être gérés de façon écoresponsable. Ils ne doivent pas être déposés en bordure de rue.

La solution offerte aux citoyens de la MRC de D'Autray est d'aller porter gratuitement ces appareils aux écocentres.

QUELS APPAREILS DOIVENT ÊTRE APPORTÉS À L'ÉCOCENTRE?

Les appareils domestiques de réfrigération et de congélation :

- les réfrigérateurs,
- les congélateurs,
- les celliers réfrigérants,
- les refroidisseurs à vin,
- les distributeurs d'eau,
- les climatiseurs,
- les thermopompes,
- les déshumidificateurs.



Lors de l'achat d'un appareil réfrigérant, demandez au détaillant s'il peut reprendre votre vieil appareil!